la discussion, comme je le fais présentement, est en butte aux interruptions amicales du Président, mais ce dernier n'en exerce pas moins une certaine indulgence à son égard. A ma connaissance ce principe a été plus souvent violé que respecté.

J'aimerais traiter un autre point assez important, à mon avis, bien qu'il ne relève pas exactement de l'application de la mesure. veux simplement exposer la raison d'être des questions que je poserai au ministre. Vous reconnaîtrez qu'il n'est pas cynique de prétendre qu'on met les gens dans une situation embarrassante en les obligeant, aux termes de la présente mesure, à se rendre à Ottawa, non pas pour y obtenir leurs droits en vertu d'une loi mais en vue de les obtenir selon le bon plaisir d'un ministre titulaire de multiples portefeuilles. Ce serait contraire à la nature humaine que de se sentir mal disposé envers le ministre ou envers le parti de ce dernier, après être venu ici solliciter une permission et l'avoir obtenue. Ce n'est tout simplement pas conforme à la nature humaine. Nous devons, à mon sens, consigner au compte rendu que c'est une façon magnifique d'obtenir un appui politique. En effet, point n'est besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour arriver à la conclusion que, si cet état de choses dure assez longtemps, le Gouvernement en retirera un grand avantage. Autrement dit, si l'on donne au Gouvernement assez de pouvoir de ce genre, il sera presque impossible de le défaire. Ce sera comme les gouvernements fascistes que nous connaissons tous bien. Il y aura trop de gens qui craindront d'exprimer leurs opinions; il y en aura trop qui opineront du bonnet et, avec le temps, on assistera à un effondrement complet de notre système de gouvernement.

En parlant d'un sujet de cette nature, je tâche d'employer des termes modérés, même si je ne réussis pas toujours en d'autres circonstances, mais je crois sincèrement qu'assujettir tout le commerce à un seul homme est l'un des gestes les plus dangereux et les plus repréhensibles dont ait été témoin la Chambre des communes depuis bien longtemps. C'est tout simplement une mentalité de temps de guerre que l'on conserve en temps de paix et qui, selon moi, est fort repréhensible.

L'hon. M. ABBOTT: Mon honorable collègue me permet-il de l'interrompre un instant? Je propose que le comité lève la séance avant six heures, afin que je puisse soumettre certaines modifications relatives à la composition du comité qui vient d'être créé.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): J'ai quelques brefs commentaires à formuler sur les détails du projet de loi. D'abord, nous

voulons savoir ce que renferme ce dernier. Sauf erreur, on y a apporté de nombreuses modifications; nous savons qu'on en a adopté un certain nombre et nous croyons savoir qu'il y en a beaucoup d'autres. Il semble que le Gouvernement, envers qui il convient peut-être de se montrer un peu compatissant, ait tout mis dans cette mesure. Je crois que c'est ce qu'il a fait dans sa hâte, pour ne pas dire dans sa panique. Depuis il a étudié la question de plus près et il a retranché certaines choses. J'espère que le ministre nous donnera, dès maintenant, un exposé détaillé des annexes, y compris les modifications qu'on a effectuées. Pourrait-il le faire à la reprise de la séance?

L'hon. M. ABBOTT: Je dispose des annexes revisées. J'avais pensé les insérer au moment où nous serions saisis des annexes elles-mêmes, en vue de favoriser l'étude ordonnée de la mesure. Cependant, je me rendrai volontiers aux désirs du comité en la matière. Je profite de ce que j'ai la parole pour répondre immédiatement à la question de l'honorable député (j'espère qu'il ne m'en voudra pas). Je lui dirai que ces annexes n'ont pas été rédigées en vingt-quatre heures, comme il l'a donné à entendre, et qu'on n'y a pas tout mis. Elles représentaient des mois et des mois de travail de la part d'un comité interministériel très compétent.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je n'a: pas dit combien de temps on a mis pour jeter tout cela dans la même mesure.

L'hon. M. ABBOTT: Je pense que pas un d'entre vous ne veut se faire passer pour aussi obstiné qu'un mulet ou aussi invertébré qu'une méduse. Il est clair qu'il fallait faire les changements qui s'imposaient. La nature même des circonstances nous interdisait de donner avis préalable de ces propositions et de consulter les entreprises commerciales sur les effets qu'elles pourraient avoir sur leurs affaires. Je m'étonne qu'il ait fallu en faire si peu. Je veux m'inscrire en faux, le plus vigoureusement possible, contre ceux qui insinuent que ces annexes ont été bâclées.

L'honorable député de Stanstead (M. Hackett) a demandé quelle partie de notre avoir de \$513,884,563, établi au 29 janvier, représentait de l'or. La réponse est la suivante: \$296,008,031. Je propose que le comité s'ajourne, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau aujourd'hui.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Si le comité siège ce soir, le ministre me dira-t-il s'il s'est produit des transactions extraordinaires, s'il est tombé de la manne du ciel, en ce qui concerne la situation de l'or; s'il est venu de l'or de sources imprévues et situées en dehors du continent nord-américain?